PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLANCOURT

Séance du 14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le 14 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte KOCH

Date de convocation : 04/12/2020

<u>Etaient présents</u>: Brigitte KOCH, Sylvain FOUBERT, Annie LEPLOMB, Guillaume LAMBERT, Arnaud SAVOYE, Guillaume DEMARET, Fabrice MACQUART, Catherine PRUNIER, Viridiana MARONET, Patrice MAIGNAN, Fabrice COFFINIER, Murielle DEAUBONNE, François

PELLEGRIN

Excusés: Katia MAUPIN qui donne procuration à Brigitte KOCH, Jean-Louis PILARD,

Secrétaire de séance : François PELLEGRIN

Nombre de conseillers en exercice: 15

Présents : 13 Votants : 14

COMPTE RENDU

Le PV du 25 septembre 2020 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR:

DELIBERATION: Adhésion à la FDE de la ville de Longueau

Madame le Maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare FAVORABLE à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

<u>DELIBERATION</u>: Pose d'une clôture mitoyenne entre les ateliers et la propriété de M <u>Firmin</u>

Suite à la rencontre avec M Firmin en date du 14 novembre, le coût du projet de pose de clôture en mitoyenneté a pu être revu à la baisse en privilégiant des panneaux bois.

Coût total du devis de matériaux : 731€ TTC au lieu des ≈1500€ en grillage rigide avec bandes brise vue PVC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à

9 voix « pour »

3 voix « contre » (M Coffinier, M Savoye, M Démaret)

2 « abstentions » (M Lambert, M Macquart)

VALIDE la pose de la clôture en mitoyenneté en panneau de bois,

la commune prenant à sa charge les matériaux selon devis à 731€ et M Firmin prenant à sa charge la pose et l'entretien de la clôture.

<u>DELIBERATION</u>: Avis sur l'inscription de la Chapelle de Monflières au Patrimoine <u>Régional</u>

Après avoir entendu le compte rendu de M Maignan, rapporteur de la commission préservation du patrimoine,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis défavorable à l'inscription de la chapelle de Monflières au Patrimoine régional.

Trop d'inquiétudes subsistent sur les répercussions financières sur le budget de la commune liées aux éventuels travaux à venir pour sa restauration.

Trop de contraintes pour les autorisations d'urbanisme du fait de l'instauration d'un périmètre de protection de 500m autour de la chapelle.

DELIBERATION: Approbation du rapport d'activités 2017/2020 de la CABS

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel d'activités doit être transmis au Maire de chaque Commune membre de tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Ce rapport a été élaboré pour les 3 premières années de la création de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme : 2017 à 2019,

Il présente les différents champs d'action des services de la CABS,

Ce rapport doit être présenté devant le Conseil Municipal de chaque commune adhérente.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport et après en avoir délibéré, décide à 10 voix « Pour »

4 « abstentions » (M Lambert, M Savoye, M Coffinier, M Pellegrin)

D'APPROUVER le « Rapport d'activités de la CABS 2017 – 2019 »

DIVERS

<u>Téléthon</u>

Don de 830.46€ reversé à l'association AFM TELETHON.

Le conseil municipal félicite Aurélie pour son investissement et les personnes qui ont aidé.

Devis élagage arbres

A la demande de Mme Fréville un devis a été demandé à M. Vatin pour l'élagage de 25 platanes dans le lotissement. Coût 1750€. Le conseil municipal décide de retarder cette intervention jugée non urgente et de revoir avec la propriétaire ce qui pose, problème et gêne, en vue d'une possible intervention en interne.

Devis sauvegarde logiciel Berger Levrault

Changement du mode de sauvegarde en ligne pour un serveur interne à berger levrault moins onéreux et avec une plus grande capacité.

Prévisionnel 2021:

- Achat d'un véhicule d'occasion pour remplacer le Master.
- Etudes sur le stationnement et la circulation
- Reconduction du contrat de travail de M Francis Hugot

- Rénovation de la salle d'archives derrière le bureau du maire
- Implantation d'un poteau d'incendie rue du stade
- Achat matériel informatique et de vidéo projection
- Réflexion sur la restauration de la statue St Christophe
- Mise à jour du plan communal de sauvegarde
- Réparation fuite d'eau à la chapelle de Monflières.

Changement du type de gaz

Ce changement se fera en 2022, modification chez les particuliers courant 2021 : rappel aucun frais pour le particulier.

Chaises et tables retrouvées sur le terrain :

Des rassemblements de jeunes ont eu lieu cet été sur le terrain sans autorisation : les tables et chaises laissées sur le terrain ont été débarrassées et stockées à l'atelier.

Commission Fleurissement/embellissement

Rapporteur Mme Maronet : travaux d'engazonnement retardés en raison du confinement

Commission communication

Rapporteur M Démaret.

- page facebook active
- devis de matériel informatique (ordinateur portable, vidéoprojecteur) : 1200€

Commission festivités

Rapporteur Mme Prunier

- Remerciement aux personnes qui ont aidé Aurélie pour le téléthon
- Décorations de Noel à repenser pour 2021.
- La distribution des colis de fin d'année aux ainés : samedi 19 décembre à 10h

Restauration Statue St Christophe

Mme Leplomb fait part de la rencontre faite avec la DRAC et le département.

La statue a une valeur historique réelle, sa rénovation ne peut plus attendre 10ans pour être préservée. Coût de 13 à 15 000€ HT ; Une 2ème expertise est nécessaire en vue d'obtenir des subventions pour sa restauration.

La commission régionale (DRAC) se réunira en mars en vue d'inscrire la statue au patrimoine.

Suggestion de M Savoye : nommer une place ou une rue en mémoire de M Demarcke

Plaque Bernard Debuire : Mme Prunier, nièce de M Debuire souhaiterait récupérer cette plaque.

La séance est levée à 20h45